

Délibération N°26 B

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	19
VOTANTS :	24

OBJET :

**MOTION CONTRE LES
FERMETURES DE
CLASSES DANS L'ALLIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Treize Février à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 7 Février 2023 s'est réuni, à la
Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD, pouvoir à Mme THEVENOUX
- Commune de LAPALISSE : M. BRUNIAU, pouvoir à M. HANGARD
- Commune de LAPALISSE : Mme MINARD de CHABANNES, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de LAPALISSE : M. BODIN, pouvoir à M. de CHABANNES
- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON, pouvoir à Mme QUATRESSOUS

Absente :

- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président,

EXPOSE que le premier projet de carte scolaire pour la rentrée de 2023, présenté par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (D.S.D.E.N.) de l'Allier, prévoit la suppression de 58 postes dans le premier degré dans l'académie Auvergne, dont la moitié, 29, dans l'Allier. Pour notre département, c'est du jamais vu!

L'académie justifie cette décision par une baisse annoncée de 562 élèves en primaire à la rentrée prochaine.

Même si la démographie française conduit à la baisse des effectifs de manière généralisée sur la France, nos écoles de village et campagne doivent être préservées.

Contrairement aux écoles de ville, les petites écoles de village sont le poumon de notre ruralité.

- Une école c'est la vie,
- Une école c'est l'égalité des chances dans tous les territoires,
- Une école c'est une chance de voir s'installer des familles.
- Fermer une classe rurale conduit très et trop souvent à avoir recours à la classe unique, mélangeant les niveaux, réduisant les chances de nos enfants.
- Fermer une classe d'une école rurale, c'est à terme fermer son école.

- A terme, fermer une école, c'est tuer notre ruralité.

En aucun cas l'éducation est une variable d'ajustement budgétaire. En ce sens, le sacrifice de l'éducation et de la vie de nos villages sous couvert de la bonne marche des finances publiques n'est pas tolérable.

Il est proposé au conseil communautaire de soutenir les communes concernées, nous souhaitons ainsi défendre les services publics de proximité pour nos populations rurales.

L'Etat se désengage toujours plus du monde rural alors que la pandémie COVID a démontré la volonté des populations urbaines de s'installer dans nos campagnes. Mais faute d'école où étudier, que feront les familles désireuses de s'installer en campagne ?

À l'heure où l'Etat condamne déjà nos communes rurales à la récession et à leur mort prochaine par la loi zéro artificialisation des sols, loi qui nous interdira peu à peu de construire de nouvelles habitations dans nos campagnes et qui annonce la mort prochaine de nos bourgs... où est la logique ?

Un Etat qui construit son budget en se servant des communes tel un curseur d'équilibre. On nous impose toujours plus d'économie, toujours moins de service, devons-nous abandonner dans ce cas tout projet pour nos territoires et nos zones rurales? Où est la logique?

On demande de faire toujours plus... avec moins où est la logique?

Nos écoles et nos classes méritent largement notre soutien, elles sont un maillon essentiel de nos communes rurales, elles sont un maillon essentiel du maintien d'une ruralité vivante, d'une ruralité de service.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité :

- **S'OPPOSE** fermement à la décision de l'inspection d'académie de fermer 29 classes dans l'Allier et s'associe au mouvement des parents d'élèves.

- **RAPPELLE :**

- Que la potentielle fermeture d'une classe est de nature à surcharger les classes restantes ou à transformer la classe restante en classe unique et par conséquent, compromettre l'accueil des enfants qui dans cette tranche d'âge découvrent un nouvel établissement, de nouveaux rythmes et nécessite pour une bonne intégration, beaucoup d'écoute et un accompagnement de qualité

- Que nos écoles sont essentielles au territoire et à l'attractivité des zones rurales

- **ESTIME** qu'à l'heure où l'Etat nous demandait, il y a encore 1 an, de nous réunir en nombre limité, où les mesures sanitaires dans les établissements scolaires étaient de plus en plus contraignantes, il est incompréhensible de vouloir augmenter la promiscuité dans les classes restantes.

- REFUSE la prise en compte de la seule logique comptable des effectifs pour justifier la fermeture des classes alors que le chiffre exact des effectifs de la rentrée prochaine n'est pas encore connu
- APPORTE tout son appui aux communes de l'Allier et aux parents d'élèves concernées par les fermetures de classes pour la rentrée 2023-2024
- DEMANDE à L'Inspection Académique de revoir sa décision
- CHARGE Monsieur le Président de la transmission de ce soutien :
 - aux communes des classes menacées de la Montagne Bourbonnaise, du canton et du territoire du PAYS DE LAPALISSE et de Vichy Communauté,
 - ISSERPENT/SAINT-CHRISTOPHE/SAINT-ETIENNE DE VICQ
 - LE BREUIL
 - ARFEUILLES
 - ARRONNES/LA CHAPELLE
 - SAINT-CLEMENT/LA CHABANNE
 - CUSSET
 - VICHY
 - CHARMEIL
 - ABREST
 - SAINT YORRE
 - MARIOL
 - BILLY
 - SAINT-GERMAIN DES FOSSES
 - à la directrice académique des services de l'Education nationale, Madame Suzel PRESTAUX, Château de Bellevue, Rue Aristide-Briand, CS 80097, 03403 Yzeure Cedex
 - à Madame le Sous-Préfet de Vichy, 17 Rue Alquie, 03200 Vichy
 - et à Madame le Préfet de l'Allier, 2 Rue Michel de l'Hospital, 03000 Moulins
 - à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, Hôtel de Rochechouart, 110 rue de Grenelle, 75007 Paris

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"~~

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 23 FEV. 2023
Publié ou Notifié
le : 14 FEV. 2023
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le : 23 FEV. 2023

Le Président,
J. de CHABANNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"